



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada



INFORMEZ-VOUS ET DÉCLAREZ

Chaque voyageur qui entre au Canada peut protéger le pays contre les risques provenant de l'étranger (parasites, virus et maladies animales) qui peuvent être introduits accidentellement par l'intermédiaire d'aliments, de végétaux, d'animaux et de produits connexes. Bon nombre de ces produits sont interdits ou doivent faire l'objet d'une déclaration au moment de l'entrée au Canada.

Les aliments peuvent être porteurs de maladies ou de virus affectant les animaux et les plantes.

Les végétaux et produits connexes peuvent être porteurs d'insectes, de microorganismes nuisibles, de virus, de champignons et de bactéries.

Les animaux et produits connexes peuvent être porteurs de maladies animales telles que l'influenza aviaire.

Pour de plus amples renseignements sur les produits autorisés, vous pouvez consulter notre site au www.inspection.gc.ca ou composer le **1-800-0-CANADA**.

*Protéger le Canada, c'est aussi votre affaire.
Agissez de façon responsable.*

Canada